



COMITE SYNDICAL
JEUDI 02 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 02 février 2017, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MMmes BILLOT, CUNY, LAVERRIERE, PETIT, SECRET, MM ARQUETOUT, BELMAS, BOUTHERRE, BRUYAS, BUGNON, CAMET, CHANEL, DANGUY, DUBARE, DUJOURD'HUI, JACQUEMIER, MALFAIT, PERILLON, PYTHON, QUOEX, REY, ROBIN, RONZON, SUSINI, VELLUT

Membres ayant donné procuration : M COLLETAZ à M BRUYAS, M GILET à M BELMAS, M ROSNOBLET à DUJOURD'HUI, Mme JANISZEWSKI à M CHANEL

Membres absents excusés : MMmes DEVAUCHELLE, MOURER, M SALAMON,

Membres absents : MMES ANCHISI, ANCIAN, LEVILLAIN, MM BRIFFOD, COCHARD, FOREL, LAHURE, MONNET, MOUCHET, PALISSON, PATROIX, RETHOUZE, SOULAT, VESPASIANO

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur Jean-Pierre BELMAS, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 1^{er} décembre 2016, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 19 janvier 2017 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

II. – RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET DE SERVICES CONCLUS EN 2016

L'obligation de publication annuelle des marchés attribués dans l'année auquel les collectivités devaient se soumettre en application de l'article 133 du Code des marchés publics n'est plus valable depuis le 1^{er} avril 2016, du fait de la suppression de cette disposition.

Le nouveau Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 n'ayant pris effet qu'au 1^{er} avril 2016, les marchés conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016 restent régis par l'ancien article 133 et une publication est nécessaire.

Toutefois, il est présenté au Comité syndical la liste complète des marchés conclus en 2016 par le SIDEFAGE, selon le type d'achat : travaux, fournitures et services. Pour chacun des trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant (en € HT) selon les tranches suivantes :

- De 25 000 à 89 999 € HT ;
- De 90 000 à 208 999 € HT pour les fournitures et les services et de 90 000 à 5 185 999 € HT pour les travaux ;
- 209 000 € HT et plus pour les fournitures et les services, et 5 186 000 € HT pour les travaux.

FINANCES

III. – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Délibération n°17C01

Présentation par M PYTHON, Président

Le document d'orientation budgétaire tel que proposé en annexe de l'ordre du jour a été présenté en séance ; document sur la base duquel le Comité Syndical a été invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2017.

Concernant le tri, Mme CUNY soulignant que de meilleurs résultats quant aux collectes sélectives auraient pu être attendus sur l'Agglomération d'Annemasse, M DE BARROS confirme que les résultats sont décevants par référence au passage en porte-à-porte (PAP) du territoire du Pays Bellegardien. Cependant le PAP sur ce territoire a été développé d'une manière différente et il faudrait également prendre en compte l'impact de la densité urbaine.

M PYTHON confirme en effet, que les résultats sont quand même renforcés par les zones rurales où, classiquement, l'on obtient de meilleures performances qu'en zones urbaines.

M BELMAS relève qu'il manque aussi énormément de points d'apport volontaire (PAV) sur l'agglomération d'Annemasse.

Mme CUNY note qu'il est difficile d'obtenir des résultats sur un territoire où il y a énormément de mouvements de population et où il faudrait donc renouveler constamment la communication.

M CHANEL souligne que, quelle que soit la population, il faut communiquer en permanence.

M RONZON approuve, ajoutant qu'il n'y a jamais rien d'acquis.

Concernant l'Unité de Valorisation Energétique, Mme BILLOT demande pourquoi la recette de vente d'électricité n'apparaît pas sur le budget du SIDEFAGE.

M DE BARROS explique que la vente est réalisée directement par l'opérateur SET FAUCIGNY et que cela vient en diminution du prix qui lui est payé pour la prestation confiée.

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte du Document d'Orientation Budgétaire tel que présenté en séance.

TRANSFERT /INCINERATION

IV. – CONVENTION INTERDEPANNAGE

Délibération n°17C02

Présentation par M PYTHON, Président

Pour mémoire, le 15 décembre 2016, le Comité syndical a approuvé la convention interdépannage liant les syndicats de traitements des déchets ménagers et assimilés ainsi que des DNDAE (Déchets Non Dangereux des Activités Economiques) intervenant sur la Haute-Savoie.

Toutefois, le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) s'étant retiré de ce dispositif d'interdépannage, la convention précédemment votée est devenue caduque.

Aussi, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la base de la nouvelle mouture de cette convention telle qu'annexée ci-après (entre quatre syndicats de traitement et non plus cinq).

M PYTHON explique que le Président du SILA a finalement décidé de ne pas engager son Syndicat dans le dispositif. Cette convention ayant été votée par toutes les parties concernées au moment de ce retrait, il convient que tous les syndicats y ayant intérêt délibèrent sur la nouvelle mouture.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la nouvelle version de la convention interdépannage telle que jointe en annexe de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

FINANCES

V. – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Délibération n°17C03, 17C04, 17C05 & 17 C06

Présentation par M PYTHON, Président

Le 15 décembre 2016, le Comité syndical, par délibération, comme le prévoit l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes-à-réaliser, sur les budgets annexes Tri/Recyclage et Transfert/Incinération dans une limite de 500 000 € pour chaque budget.

Toutefois, la Préfecture demande sur la base de la réglementation en vigueur de délibérer en précisant les montants et les affectations de ces autorisations.

Aussi, il est proposé au Comité syndical d'une part de retirer les délibérations n°16C37 et 16C38 du 15 décembre 2016, et d'autre part de délibérer pour préciser ces autorisations de dépenses d'investissement, hors restes-à-réaliser, avant vote du budget comme suit :

TRI RECYCLAGE

Proposition engagement dépenses avant vote budget		500 000,00 €
2184 mobilier	20000	
2182 matériel transport	250000	
2188 autres immobilisations	220000	
2313 constructions	10000	

TRANSFERT INCINERATION

Proposition engagement dépenses avant vote budget		500 000,00 €
2138 Autres constructions	20000	
21568 matériel incendie	10000	
2158 Autres installations	100000	
2182 matériel transport	200000	
2188 autres immobilisations	120000	
2313 constructions/immos en cours	50000	

Le Comité syndical, à l'unanimité, retire les délibérations n°16C37 & 16C38 et approuve les autorisations de dépenses avant vote des budgets annexes Tri/Recyclage et Transfert/Incinération, telles que présentées ci-dessus.

VI. – BILAN DES TONNAGES

Comme chaque année, le bilan des tonnages de l'année écoulée est présenté au SIDEFAGE.

Les résultats de l'année 2016 sont les suivants :

BILAN TONNAGES SIDEFAGE	2014	2015	2016	évol. 2016/2015
Déchets Verts	37 503	31 641	33 805	6,8%
<i>Compostière de Savoie (Perrignier)</i>	<i>14 041</i>	<i>11 839</i>	<i>12 548</i>	<i>6,0%</i>
<i>AWT (Versonnex / Peron)</i>	<i>13 849</i>	<i>11 803</i>	<i>13 018</i>	<i>10,3%</i>
<i>Surjoux Compost</i>	<i>6 255</i>	<i>5 113</i>	<i>5 556</i>	<i>8,7%</i>
<i>Dortan Compost</i>	<i>3 358</i>	<i>2 886</i>	<i>2 683</i>	<i>-7,0%</i>
Collectes Sélectives	26 224	28 013	28 734	2,6%
Verre	11 245	11 739	11 846	0,9%
<i>Plastique-Alu</i>	<i>1 982</i>	<i>2 194</i>	<i>2 275</i>	<i>3,7%</i>
<i>Papier-Cartonnette conteneur</i>	<i>7 846</i>	<i>7 475</i>	<i>7 294</i>	<i>-2,4%</i>
<i>Papier-Carton décheterie</i>	<i>5 143</i>	<i>5 210</i>	<i>5 081</i>	<i>-2,5%</i>
<i>Multi</i>	<i>8</i>	<i>1 395</i>	<i>2 238</i>	<i>60,4%</i>
ST "Bleu-Jaune"	14 979	16 274	16 888	3,8%

BILAN TONNAGES SIDEFAGE	2014	2015	2016	évol. 2016/2015
Transfert	92 343	91 705	91 751	0,1%
<i>Saint Pierre en Faucigny</i>	14 291	14 630	15 461	5,7%
<i>Etrembières</i>	41 726	40 913	39 632	-3,1%
<i>Crozet</i>	21 956	21 910	22 838	4,2%
<i>Groissiat</i>	14 370	14 252	13 820	-3,0%
Déchets Ménagers Territoire	107 742	106 516	106 666	0,1%
<i>Ordures Ménagères Territoire</i>	94 554	93 380	94 039	0,7%
<i>Encombrants / Refus de tri déchetteries</i>	13 188	13 136	12 627	-3,9%
Déchets des activités économiques	7 504	9 047	10 507	16,1%
Dépannages OM hors territoire	6 552	455	516	13,4%
Total pris en charge en incinération	121 798	116 018	117 689	1,4%
<i>Déchets ménagers déroté ailleurs</i>	114 294	106 971	107 182	0,2%
<i>traité à Bellegarde</i>	9 356	4 868	716	-85,3%
	112 442	111 150	116 973	5,2%

Mme CUNY demande ce qu'il en est des nouvelles bouteilles plastiques qui font actuellement débat.

M PYTHON informe qu'il s'agit d'une nouvelle sorte de PET opaque qui ne se recycle pas.

M DE BARROS précise que lorsque ce PET opaque se retrouve en petite quantité au milieu du reste du plastique cela ne pose pas de problème, mais à partir d'une certaine quantité il devient problématique pour les repreneurs.

Mme POCACHARD précise que l'avantage de ces bouteilles en PET opaque est que le bouchon est étanche et qu'il n'y a donc pas besoin pour le fabricant d'ajouter un opercule en aluminium, tout cela pour obtenir la même qualité de conservation et un emballage moins onéreux.

M DE BARROS ajoute que ce qui est gênant est que ce type d'emballages n'est à ce jour ni soumis au malus par Eco Emballages au titre de composant « perturbateur » comme cela devrait être le cas, ni interdit par l'Etat.

Il s'agit d'un nouvel exemple montrant que les fabricants d'emballages, principaux actionnaires d'Eco Emballages, l'emportent sur les collectivités.

VII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda prévisionnel du Comité syndical du 1^{er} semestre 2017 :

- Jeudi 23 mars 2017 (Comptes administratifs et budgets primitifs)
- Jeudi 18 mai 2017
- Jeudi 06 juillet 2017

La séance est levée à 20 heures 30

Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 02 février 2017

Le Président,
François PYTHON

